



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire**

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fournit des informations détaillées sur la liquidation finale des actifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Les actifs de l'Opération, dont la valeur d'inventaire s'élève à 115 442 800 dollars, avaient été cédés au 30 juin 2017.

État récapitulatif de la liquidation finale des actifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire au 30 juin 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur comptable nette</i>
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 542,5	20,4	10 932,8
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	29 688,9	25,7	7 693,0
Groupe III : actifs passés par pertes et profits ou perdus	30 008,7	26,0	8 770,8
Actifs donnés au Gouvernement ivoirien	32 202,7	27,9	10 571,9
Total	115 442,8	100,0	37 968,5

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 13 du présent rapport.



I. Introduction

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Dans sa résolution 2284 (2016), le Conseil a décidé de le proroger pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017 et a autorisé l'ONUCI à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement, jusqu'au 30 avril 2017. Le Conseil a également prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2017 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de l'ONUCI, à l'exception des personnes indispensables pour achever la fermeture de l'Opération et prendre les dernières dispositions pour passer le relais au Gouvernement ivoirien et à l'équipe de pays des Nations Unies.

2. Le présent rapport donne des précisions sur la liquidation finale des actifs de l'ONUCI au 30 juin 2017, effectuée conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi que des informations sur les actifs donnés au gouvernement hôte en application de la règle 105.23 du Règlement financier de l'ONU.

II. Actifs donnés au Gouvernement ivoirien

3. Le don d'actifs a été entrepris avant la période de liquidation prescrite de deux mois qui a commencé le 1^{er} mai 2017. À cet égard, l'alinéa e) de la règle 105.23 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies dispose, entre autres, qu'un organe de contrôle peut estimer qu'il est préférable dans l'intérêt de l'Organisation de donner les biens à une autre organisation intergouvernementale, à un gouvernement, à un organisme public ou à une autre organisation à but non lucratif.

4. À l'issue d'une évaluation effectuée par un groupe de travail dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et chef de l'ONUCI, l'Opération a décidé de faire don au Gouvernement ivoirien, aux organismes publics et à leurs partenaires à but non lucratif des biens d'une valeur d'inventaire de 32 202 700 dollars (valeur comptable nette correspondante de 10 571 900 dollars), représentant 27,9 % de la valeur totale des actifs de l'Opération, qui s'élève à 115 442 800 dollars (valeur comptable nette correspondante de 37 968 500 dollars).

5. Le recours au don s'est avéré utile pour la liquidation des actifs, permettant à l'Opération de remettre la majorité de ses sites mineurs au cours de la période prescrite et de faciliter l'achèvement de la liquidation en deux mois, ce qui n'aurait pas été possible autrement.

6. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des actifs recensés pour faire l'objet d'un don au Gouvernement ivoirien, à des organismes publics et à leurs partenaires à but non lucratif. Le matériel de communication fourni au Gouvernement ivoirien concerne principalement le matériel de radiodiffusion et le matériel satellite utilisés pour assurer la pleine fonctionnalité de la radio FM de l'ONUCI, et d'autres catégories d'actifs concernent le matériel et les bâtiments préfabriqués qui sont restés sur les sites et dans les locaux remis au gouvernement hôte.

Tableau 1
Récapitulatif des actifs donnés au Gouvernement ivoirien

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur comptable nette</i>
Matériel de communication	3 665,0	1 226,8
Matériel informatique	553,7	205,2
Matériel de casernement, couchage et ameublement	79,8	17,2
Groupes électrogènes	436,8	197,7
Matériel médical	77,1	17,4
Matériel divers	2 168,7	597,2
Matériel de bureau	37,3	7,1
Citernes à essence et débitmètres	2 382,5	291,4
Bâtiment préfabriqués	19 914,7	7 417,1
Matériel de réfrigération	7,1	0,9
Matériel roulant	2 378,7	524,4
Citernes à eau et fosses septiques	436,1	47,3
Appareil d'épuration de l'eau	65,2	22,2
Total	32 202,7	10 571,9

III. Classement et liquidation des actifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

7. Le processus de liquidation des actifs de l'ONUCI a été guidé par les principes et les politiques énoncés à l'article 5.14 :

a) Le matériel en bon état qui répond aux normes établies ou est jugé compatible avec le matériel existant est transféré à d'autres opérations de maintien de la paix ou mis en réserve pour former les équipements de départ de missions à venir ;

b) Le matériel qui ne peut servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir peut être transféré à d'autres activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires à condition que le besoin de ce matériel soit démontré ;

c) Le matériel qui ne peut servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir ni à d'autres activités de l'Organisation des Nations Unies financées par des contributions statutaires mais qui peut être utile à d'autres organismes, à des organisations internationales ou à des organisations non gouvernementales est vendu à ces organismes ou organisations ;

d) Le matériel et les biens qui ne sont pas nécessaires, qui ne peuvent être liquidés conformément aux alinéas a), b) ou c) ci-dessus ou qui sont en mauvais état sont vendus conformément aux procédures applicables aux autres catégories de matériel et de biens de l'Organisation.

8. Les actifs de l'ONUCI, d'une valeur d'inventaire de 83 240 100 dollars au 30 juin 2017, ont été regroupés en 15 catégories : Matériel de casernement, couchage et ameublement, matériel de communication, matériel informatique, groupes électrogènes, matériel médical, matériel divers, matériel d'observation, matériel de bureau, citernes à essence et débitmètres, bâtiments préfabriqués, matériel de

réfrigération, matériel de sécurité, matériel roulant, matériel de purification de l'eau et citernes à eau et fosses septiques. Le même classement a été utilisé pour les actifs ayant fait l'objet d'un don, d'une valeur d'inventaire de 32 202 700 dollars, conformément à l'article 105.23 e).

9. L'état récapitulatif de la liquidation finale de l'ensemble des actifs est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2
**Récapitulatif de la liquidation finale des actifs de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur comptable nette</i>
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 542,5	20,4	10 932,8
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	29 688,9	25,7	7 693,0
Groupe III : actifs passés par pertes et profits ou perdus	30 008,7	26,0	8 770,8
Actifs donnés au Gouvernement ivoirien	32 202,7	27,9	10 571,9
Total	115 442,8	100,0	37 968,5

10. Le groupe I comprend les actifs jugés réutilisables pour des opérations de maintien de la paix ou pour des activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires. D'une valeur d'inventaire de 23 542 500 dollars, soit 20,4 % de la valeur totale des actifs, et d'une valeur comptable nette correspondante de 10 932 800 dollars, ils ont été transférés à d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies ou pour des activités de l'Organisation des Nations Unies ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour y être entreposés dans l'attente d'une utilisation future.

11. Le groupe II comprend les actifs cédés localement, d'une valeur d'inventaire de 29 688 900 dollars, soit 25,7 % de la valeur totale des actifs de l'ONUCI, et d'une valeur comptable nette correspondante de 7 693 000 dollars). Il regroupe les actifs vendus à des organismes des Nations Unies ainsi qu'à des sociétés privées et à des particuliers à l'issue d'un appel d'offres, ainsi que des actifs mis au rebut qui sont vendus après leur passation par pertes et profits. Le montant de 5 398 200 dollars, représentant le produit des ventes (voir tableau 3), a été porté au crédit de l'ONUCI au titre des recettes accessoires, dont il a été rendu compte à l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI pour l'exercice 2016/17 (A/72/655).

Tableau 3
**Vente d'actifs et de matériel mis au rebut de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur comptable nette</i>	<i>Valeur de vente</i>
Actifs vendus	28 558,5	7 349,4	5 020,1
Actifs vendus à des organismes des Nations Unies	1 130,4	343,6	239,8
Matériel de rebut vendu	Sans objet	Sans objet	138,3
Total	29 688,9	7 693,0	5 398,2

12. La valeur d'inventaire des actifs du groupe III s'élève à 30 008 700 dollars, soit 26,0 % de la valeur d'inventaire des actifs, et leur valeur comptable nette à 8 770 800 dollars. Ces actifs ont été passés par pertes et profits, principalement pour une des raisons suivantes : usure normale, perte en cours de transit, mauvais état de fonctionnement ou caractère excédentaire, obsolescence ou récupération non rentable (voir tableau 4).

Tableau 4
Actifs passés par pertes et profits ou perdus

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur comptable résiduelle</i>
Mauvais état de fonctionnement	353,5	134,6
Usure normale et fin de vie utile	19 075,8	5 503,7
Endommagement ou accident (véhicules)	106,4	46,1
Endommagement ou accident (hors véhicules)	304,9	70,7
Récupération non rentable	4 790,5	1 409,4
Écart d'inventaire	2 363,1	608,9
Perte en transit	73,3	32,1
Vol simple	10,2	4,5
Catastrophe naturelle	21,0	9,7
Obsolescence	867,8	323,2
Caractère excédentaire	1 294,6	370,5
Total partiel	29 261,1	8 513,4
Perte	747,6	257,4
Total	30 008,7	8 770,8

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

13. En ce qui concerne le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, il conviendrait que l'Assemblée générale prenne note du présent rapport.